

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Mise en place d'une aide forfaitaire pour l'année 2009 au titre du plan de relance destinée aux bailleurs sociaux adhérents à la CDHLM

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En mars 2009, la CUB a délibéré, pour accompagner le programme exceptionnel de relance de l'économie, en décidant de co-financer les opérations rachetées en VEFA par les bailleurs sociaux dans le cadre du programme VEFA 30 000.

La CUB apportait son soutien sur la base d'une aide équivalente à celle de l'Etat.

A ce jour, la CUB a agréé sur cette base : 433 PLUS/PLAI et 22 PLS.

La subvention CUB exceptionnelle au titre de la VEFA 30 000 est de 2 032 500 €, conformément à la délibération du 13 mars 2009.

Parallèlement, la Conférence Départementale HLM (CDHLM) a estimé que cette programmation exceptionnelle relevait aussi d'une production de droit commun et a engagé avec la CUB une discussion sur l'ensemble de la production 2009.

La CDHLM s'est engagée en 2009 à déposer 1 701 dossiers PLUS/PLAI, tout programme confondu (VEFA 30 000 et production de droit commun). A ce titre, il est apparu opportun, pour simplifier l'instruction des dossiers et à titre dérogatoire, de mutualiser pour l'année 2009, l'enveloppe VEFA 30 000 et l'enveloppe destinée aux aides à l'équilibre de la CUB, en proposant une aide forfaitaire au logement, quel que soit le programme dédié.

Les membres de la CDHLM ont été les seuls à porter le programme VEFA 30 000 sur la CUB. Par ailleurs, ils représentent en 2009, 80 % de la production annuelle sur la CUB.

Ainsi, une enveloppe de 11 431 922 € pourrait leur être dédiée, soit une aide moyenne par logement de 7 000 € au PLUS/PLAI.

Pour les autres bailleurs, non adhérents à la CD HLM, le règlement d'intervention de la CUB continue de s'appliquer.

L'instruction des dossiers est identique aux années précédentes. Cette délibération concerne la seule production neuve.

La forfaitisation implique qu'il n'y a plus d'aide exceptionnelle et d'ajustement à la marge des dossiers aidés par la CUB :

- Les programmes devront à minima (sauf pour les programmes VEFA 30 000 déjà agréés), se conformer à la THPE et accueillir au moins 20 % de PLAI ;
- Un comité d'engagement se réunira chaque trimestre, à l'initiative de la CUB, et sera présidé par Madame la vice présidente en charge du logement, pour faire le point sur cette programmation.

Enfin, une convention précisera les engagements de chacun des partenaires en vue d'atteindre les objectifs précédemment cités.

Aussi, au regard de ces éléments et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la CD HLM,
- Autoriser M. le Président à verser la subvention forfaitaire de 7 000 €/logement (PLUS/PLAI) comme définie dans la présente délibération, et ce, en direction des seuls bailleurs issus de la CD HLM.

- Approuver :

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un montant de 11 431 922 €, soit une aide forfaitaire par logement de 7 000 € au titre de l'année 2009,

L'imputation de la dépense sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 204 – article 2042/20417 – fonction 72 – programme HC 39.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009

M. VÉRONIQUE FAYET